

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance publique du vendredi 19 juillet 2019 à 19h00
En mairie de La Tour de Salvagny

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2019
Président : Gilles PILLON
Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 27

Compte-rendu affiché le : 23.07.19
Secrétaire de séance : Xavier HEBERARD

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Malika VERLIERE, Bernard PONCET, Pascal DESSEIGNE, Annick MIDY, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Françoise HILBRUNNER, Dominique DUPASQUIER, Jocelyne BÉNOZILLO, Xavier HEBERARD, Claire AUTRÉAU , Françoise LESCURE, Edith VIALLET, Keevin CHASSIGNOL, Sandy DUMAS, Thérèse ZENGA

Membres absents représentés :

Gilles RUMÉ, donne pouvoir à Gilles PILLON.
Sylviane MALEYSSON-SERRAILLE donne pouvoir à Malika VERLIERE
Marcelle APARICIO donne pouvoir à Bernard PONCET
Alain MOREL donne pouvoir à Pierre PERRUCHOT de la BUSSIÈRE
Isabelle VAN DER SCHOT donne pouvoir à Claire AUTREAU
Jean-Claude CHAROY donne pouvoir à Pascal DESSEIGNE
Robert CASSARD donne pouvoir à Thérèse ZENGA

Membre absent excusé :

Géraldine GENIN

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il souhaite la bienvenue à Madame Sandy DUMAS qui assiste à son premier conseil suite à la démission de Jacques COCHE.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Xavier HEBERARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 20 juin 2019

Le compte rendu de la séance publique du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

**Rapport N° 01- 19/07/2019
Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Sylvère HOUDEAU présente le rapport. Il s'agit des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire par le Conseil municipal en début de mandat.

I. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

NOUVEAUX MARCHÉS

➤ **Transport en autocars**

DC-M-05/06/2019-08 : Attribution à la Société Autocars Maisonneuve du transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques à la piscine pour un montant total de 20 000 euros HT pour 4 ans.

Sylvère HOUDEAU précise que les travaux des tribunes de l'hippodrome ont bien débuté. L'étanchéité de la salle du Pesage vient d'être faite. Les anciens vestiaires ont été démolis, les opérations se déroulent bien.

II. **CASES AU COLUMBARIUM ET CONCESSIONS AU CIMETIÈRE**

N° de la décision	Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
DC-C-28/06/2019-12	Renouvellement de concession	Mme TABOURET Claude	1440 € - 30 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Rapport N° 02-19/07/2019
Création d'un marché dominical

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Afin de dynamiser notre centre village durant le weekend, et en concertation avec nos commerçants sédentaires, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'un marché, soit le samedi soit le dimanche. Celui-ci serait différent de celui du jeudi, plutôt fréquenté par les personnes retraitées, et devrait accueillir davantage de familles ou de résidents travaillant à l'extérieur de notre commune, et désirant profiter tranquillement d'un moment convivial le weekend.

Une enquête a donc été soumise à l'ensemble de la population tourelloise. 25 % des foyers se sont alors prononcés en faveur d'un marché et à 60 % pour un marché dominical.

Pour ce faire, une convention a été signée avec l'association M ton Marché afin de nous aider dans l'organisation de ce projet pour lequel la Fédération Nationale des Marchés de France, réglementairement consultée nous a confirmé en date du 18 juin 2019 qu'elle n'avait aucune objection à la mise en place d'un marché dominical.

Une commission d'élus a été créée et a travaillé notamment sur, l'animation, le règlement intérieur du marché, la recherche de forains et la signalisation à mettre en place pour le stationnement.

Elle a par ailleurs fait part de ses observations sur le projet de règlement qui sera pris par arrêté du maire et pour lequel la majeure partie de ses observations a été prise en compte.

De nombreux forains se sont dits intéressés par ce marché et nous ont proposé leur candidature. Ce marché sera diversifié dans les activités qu'il propose. Il sera organisé pour permettre une meilleure circulation piétonne entre les étals, et devrait de ce fait répondre aux attentes des Tourellois exprimés lors de l'enquête.

L'organisation physique du marché a été modifiée, il se tiendra sur toute la place de la Halle et non pas sur une seule rangée comme il l'est actuellement le jeudi. Cela permettra aux visiteurs de pouvoir déambuler plus confortablement.

Aujourd'hui, à 2 mois de l'ouverture de ce nouveau marché, prévue le 22 septembre prochain, 25 forains ont déposé un dossier de candidature. Le marché sera diversifié mais

traditionnel. Le seul point noir est que 2 bouchers avaient candidaté et qu'actuellement ils se sont retirés du fait d'un manque de personnel au sein de leur structure. Un poissonnier est prévu ainsi qu'un fromager et également 5 primeurs. Ces primeurs ont été prévenus qu'ils étaient plusieurs sur le même domaine mais ils acceptent volontiers la concurrence. Il y aura également un marchand de chaussures, de l'épicerie italienne, une librairie, des vêtements, une pâtisserie, des plats cuisinés, des bijoux, ustensiles de cuisine, tapissier, 2 fleuristes. Un marché donc très diversifié.

La commission va se réunir à nouveau pour se pencher sur l'implantation de ces différents commerçants. Il sera attribué des emplacements fixes à chaque forain intéressé à venir toutes les semaines pour les remercier de leur fidélité. Les autres seront installés par un placier uniquement en fonction des disponibilités. Il est donc nécessaire d'embaucher un placier selon plusieurs solutions à l'étude actuellement.

Il a été demandé aux forains de récupérer leurs déchets puisque la Métropole en charge du nettoyage de la place le jeudi ne veut pas s'engager pour ce même nettoyage un 2^{ème} jour dans la semaine.

Pascal DESSEIGNE ajoute que Jacky DEBORD va s'occuper de la signalisation au niveau des parkings. Par la suite, il sera étudié s'il faut ou non réguler le temps de stationnement devant les commerçants du centre. Une animation sera prévue, ponctuellement sur le marché du dimanche, notamment le jour de son ouverture avec la venue d'un petit orchestre qui déambulera dans les rues de la commune. Un café sera offert également ce jour-là.

Tous les forains sont très intéressés par la typologie de la population de La Tour de Salvagny et l'avenir du marché est conditionné de toute façon à la venue des visiteurs. Un certain nombre de commerçants limitrophes à la Place se sont dit également prêts à ouvrir pour dynamiser ce marché, notamment le Café Le Lombardi's.

Sur une question de Thérèse ZENGA souhaitant savoir si Le Lombardi's proposera également une restauration le midi, Pascal DESSEIGNE précise que le restaurant était actuellement en vente, ces questions seront traitées avec le futur acquéreur. A l'heure actuelle, la mairie n'a pas encore connaissance du nouvel acheteur mais il lui sera bien dit que la commune souhaite avoir pour son marché dominical un point de restauration et un café ouvert à la population. Néanmoins, la municipalité ne pourra pas lui imposer s'il ne le souhaite pas.

Pascal DESSEIGNE ajoute que le marché aura bien lieu tous les dimanches. Il faudra en revanche être très vigilant au niveau des forains si certains ne venaient plus au bout de quelques temps.

Afin de promouvoir ce marché, deux articles sont prévus dans le Progrès à l'issue de ce conseil ainsi qu'un autre début septembre juste avant son ouverture. Des panneaux seront également mis en place aux entrées du village pour annoncer l'ouverture du marché, le 22 septembre.

Pascal DESSEIGNE précise enfin que l'ouverture d'un nouveau marché a un coût, il est difficile aujourd'hui de l'évaluer avec précision sachant que l'essentiel du coût sera celui du placier ainsi que des différentes animations qui seront proposées. Ces animations proposées par l'association M Ton Marché seront nécessaires à la pérennisation du marché, il est donc important qu'elles soient de qualités.

Jocelyne BENOZZILLO demande si le service de taxi pour les anciens sera proposé comme pour le marché du jeudi.

Gilles PILLON répond que non pour l'instant ce n'est pas prévu. Les personnes âgées bénéficient de ce service déjà 3 jours par semaine, c'est un service important qui leur est offert et qui leur permet de se rendre au centre village plusieurs fois par semaine. Actuellement il n'a pas été prévu pour le dimanche, d'autant plus que très peu de gens utilise ce service et que c'est tout de même un coût important pour la commune.

Le maire remercie tous les conseillers qui ont travaillé sur ce projet avec Pascal Desseigne et qui ont abouti à la création de ce marché dominical en quelques mois. Il rappelle que le

conseil municipal est porteur de ce projet et qu'il s'est donné les moyens de sa réussite par une large concertation avec les touellois, des actions de communication très large sur tous les supports de la commune et par une animation du marché. Il ne doute pas que des touellois, artistes, auront plaisir à venir participer à ces animations.

Il vous est donc proposé d'approuver la création d'un marché dominical.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un marché dominical.

Rapport N° 03-19/07/2019
Mise en place d'un compte épargne temps pour le personnel communal

Gilles PILLON présente le rapport.

Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver les jours de congés, de RTT ou de récupération non pris, sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés ne peuvent être, en tout ou partie, utilisés que sous forme de congés.

La réglementation fixe un cadre général dont les modalités d'application sont reprises dans un projet de Règlement.

Afin de permettre à nos collaborateurs de profiter d'un système qui apporte souplesse dans l'organisation de leurs congés et des RTT, il vous est proposé d'accepter la mise en place du compte épargne temps selon les modalités définies dans le règlement relatif au compte épargne temps joint en annexe.

Gilles PILLON précise qu'il n'est pas prévu de payer ces jours dans l'esprit même de la mise en place des congés et des RTT, ils devront être pris par l'agent en tant que congés.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport.

Rapport N° 04-19/07/2019
Admission en non-valeur

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Il vous est proposé l'admission en non-valeur, sur demande du Trésorier Payeur, de plusieurs créances d'un montant total de 48.52 euros au budget principal de la commune qui feront l'objet d'une inscription au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » au budget principal de la Commune. Il s'agit du non règlement de services périscolaires par des familles qui ont quitté la commune et qui n'ont pu être retrouvées pour les créances du budget de la commune.

Le maire précise que cette somme concerne 8 débiteurs et couvre les années 2017 et 2018. Il rappelle que les services communaux relancent toujours les débiteurs en direct se traduisant par une diminution sensible des sommes impayées.

Le conseil municipal à l'unanimité admet en non-valeur la somme de 48.52 euros au budget principal de la commune.

Rapport N° 05-19/07/2019
Modification du règlement intérieur de l'EAJE suite à un changement
du barème national des participations familiales

Gilles PILLON présente le rapport.

Le barème national des participations familiales a été mis en place en 1983 dans une logique d'accessibilité financière de toutes les familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Ce barème est proportionnel aux ressources et tient compte de la composition de la famille. Il a été généralisé en 2002 à l'ensemble des EAJE financés par les CAF.

Le barème n'a pas évolué depuis 2002, alors même que le niveau de service délivré par les EAJE s'est amélioré.

L'évolution du barème des participations poursuit trois objectifs :

- Rééquilibrer l'effort des familles recourant à un EAJE.
- Accroître la contribution des familles pour tenir compte de l'amélioration du service rendu.
- Soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil.

La circulaire 2019-005 acte les évolutions suivantes :

- Augmentation annuelle de 0,8% du taux de participation des familles entre 2019 et 2022.
- Majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 600 € en 2022.
- Alignement du barème micro crèche sur celui de l'accueil collectif.

Pour tenir compte de ces modifications de tarifications, le Maire propose à l'assemblée d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'EAJE, joint au présent rapport, et applicable au 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport.

Questions diverses :

Sur une question de Jean-Philippe JAL, Gilles PILLON informe que le prochain conseil se déroulera le mercredi 16 octobre 2019 en raison du Congrès des Maires prévu le jeudi 17 octobre à la Cité Internationale.

Jean-Philippe JAL ajoute qu'il y a une recrudescence des incivilités et des cambriolages en centre village et souhaite savoir où en est l'installation des caméras sur la commune.

Gilles PILLON répond qu'elles sont en cours d'installation et que leur réception est prévue fin septembre. Il ajoute que cela ne résoudra pas les incivilités notamment Chez Brémont puisqu'ils n'ont pas voulu installer la vidéo protection au sein de leur copropriété.

Il précise qu'il y aura une caméra pour le parking de la Gare, située sur la voie publique mais qui filmera la totalité du parking. Il ajoute que l'entretien de débroussaillage de l'entrée du parking sera fait prochainement par les services techniques de la commune. Cette opération est censée être la mission de la SNCF, mais vu qu'il ne se déplace que très rarement pour le faire et qu'il en va de la sécurité puisque la visibilité est réduite, les services techniques de la ville le feront prochainement.

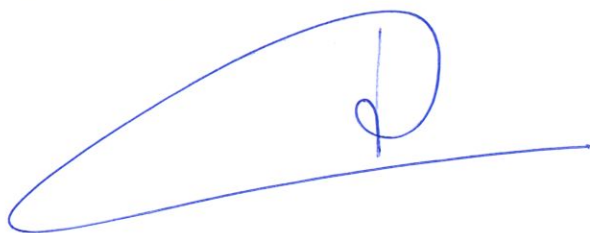
Françoise LESCURE précise que le panneau indiquant la vitesse 30 en remontant de la gare vers le village est masqué par le lierre et qu'il faudrait aussi s'en occuper.

Le maire informe les conseillers municipaux que par l'arrêté interministériel du 18 juin 2019 paru au Journal Officiel le 17 juillet 2019, la commune a été classée en état de catastrophe naturelles suite à la sécheresse de 2018.

Suite à une question de Jean-Philippe JAL concernant les demandes faites par les administrés sur la sécheresse, Gilles PILLON indique que toutes les personnes qui s'étaient fait connaître en mairie suite à une information sur le panneau lumineux et dans le Progrès ont été individuellement informés de la parution du classement.

Les personnes concernées ont 10 jours à compter de cette date pour effectuer leur déclaration à leur assurance. L'information sera également relayée sur les panneaux lumineux et sur le site de la commune.

La séance est levée à 20h15.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish.